



Commune de Vérines

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Conseillers présents : 17 jusqu'à 19h29 puis 18  
Conseillers ayant pris part au vote : 19  
Date de convocation : 16 mars 2026

Le 20 Avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vérines, sous la présidence de Madame Line MÉODE, Maire.

**PRÉSENTS :** Mme MÉODE – M. DOMINÉ – Mme KREUTZER – M RALLET — M. AUDINET – Mme CONSTANTINI – M. BRISOU – Mme BOIRON – M. RINCHET-GIROLLET – Mme TURGNÉ – M. DAVID – Mme PÉRIDONT-LAFARGE – M LAURENT– Mme BUISSON – M. ROEGIS – Mme BLUTEAU – M. GAUTIER – Mme AUDOUIN

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme PÉRIDONT-LAFARGE (Pouvoir donné à Mme MÉODE)  
Mme KERN JACAUD (Pouvoir donné à M. AUDINET) jusqu'à 19h29

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. DOMINÉ Sonny

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2026, n'ayant suscité aucune observation, est adopté à l'unanimité.

### FINANCES

#### 1. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude du compte financier unique du budget principal de la commune pour **2025**

Les résultats du compte financier unique **2025** sont les suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+/-)
Section de fonctionnement	Réalisation de l'exercice 2025 (mandats + titres)	1 437 045.20 €	1 750 238.07 €	+ 313 192.87 €
	Résultat 2024 reporté en section de fonctionnement (002)		525 933.05€	+ 525 933.05 €
	ultat 2025	1 437 045.20 €	2 276 171.12 €	<b>+ 839 125.92€</b>
Section d'investissement	Réalisation de l'exercice 2025 (mandats + titres)	2 380 867.88	2 212 687.56 €	-168 180.32 €
	Résultat 2024 reporté en section d'investissement (001)	- 158 605.25 €		- 158 605.25 €
	Résultat 2025	2 539 473.13 €	2 212 687.56	<b>- 326 785.57 €</b> À reporter en section d'investissement (001)
	Restes à réaliser au 31/12/2025	18 302.24€ €	403 556.74 €	<b>+ 385 254.50 €</b>
Résultats cumulés 2025 y compris restes à réaliser		<b>3 994 820.57 €</b>	<b>4 892 415.42 €</b>	<b>897 594.85 €</b>

**Le Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur BRISOU Florent, et hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **donne acte** de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer selon le détail ci-dessus et le document annexé à la présente délibération,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **approuve** le compte financier unique pour **l'exercice 2025** du budget principal,
- **autorise** Madame le Maire à signer le compte financier unique **2025**.

*Une délibération DCM-2026 - 04/01 est prise en ce sens.*

## **2. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,  
**Considérant** qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal,  
**Considérant** les résultats du compte financier unique **2025**,  
**Considérant** les états des restes à réaliser au **31 décembre 2025**,  
**Considérant** la nécessité de prévoir l'équilibre budgétaire,

Le compte financier unique 2025 du budget principal présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **+ 839 125.92 €**.

La section d'investissement dudit compte financier unique fait apparaître :

- un solde d'exécution global de	}	
- 326 785.57 €	}	représentant un solde net de
	}	+ 58 468.93 €
- un solde de restes à réaliser de	}	
+ 385 254.50 €	}	

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'affecter au budget de **l'exercice 2026**, le résultat comme suit :

Financement de la section d'investissement  
Affectation en réserve (**compte 1068**) 0 €

Report en section d'investissement  
Ligne **001** en dépenses (**déficit**) - 326 785.57 €

Report en section de fonctionnement  
Ligne **002** en recettes (**excédent**) + 839 125.92 €.

- **dit** qu'il sera procédé à l'inscription **au budget 2026** de ces crédits.

*Une délibération DCM-2026 - 04/02 est prise en ce sens.*

## **3. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-1 et suivants,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,  
**Vu** les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

**Vu** la note de présentation du budget,  
**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 14 avril 2026,  
**Considérant** le détail des dépenses et recettes décrits dans les tableaux joints en annexe,  
**Considérant** l'équilibre budgétaire ci-après,

Monsieur BRISOU conseiller délégué aux finances, présente aux conseillers le projet de budget pour l'année 2026.

L'équilibre des sections est ainsi déterminé :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 537 525.92€	2 537 525.92€
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 584 314.67€	3 584 314.67€

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** l'ensemble de ces propositions.

*Une délibération DCM-2026 - 04/03 est prise en ce sens*

#### **4. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026**

Suite à la commission « Finances » réunie le 14 avril 2026, Madame le Maire propose de pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) et de la taxe d'habitation pour l'année 2026,

Les taux d'imposition 2026 proposés au Conseil municipal sont les suivants :

- 13.12% pour la Taxe d'habitation (TH),
- 48,53% pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 65.01% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Fixe** les taux d'imposition en 2026 à :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	48,53%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	65.01%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	13.12%

- **autorise** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Une délibération DCM-2026 - 04/05 est prise en ce sens*

#### **5. BUDGET ANNEXE DU CLOS MARCHAND : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude du compte financier unique du budget annexe pour **2025**.

Les résultats du compte financier unique **2025** sont les suivants :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CLOS MARCHAND</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES (+/-)</b>
Section de fonctionnement	Réalisation de l'exercice 2025 (mandats + titres)	4 917.34 €	15 156.82 €	+ 10 239.48 €
	Résultat 2024 reporté en section de fonctionnement (002)			
	ultat 2025	4 917.34 €	15 156.82 €	+ 10 239.48 €

Section d'investissement	Réalisation de l'exercice 2025 (mandats + titres)	22 162.45 €	9 793.61 €	- 12 368.84 €
	Résultat 2024 reporté en section d'investissement (001)	144 429.46 €		- 144 429.46 €
	Résultat 2025	166 591.91 €	9 793.61 €	- 156 798.30 € À reporter en section d'investissement (001)
	Restes à réaliser au 31/12/2025	-	-	-
Résultats cumulés 2025		-156 798.30 €	10 239€	- 146 558.82 €

**Le Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur BRISOU Florent, et hors de la présence de Madame le Maire ; après en avoir délibéré, par à l'unanimité des membres présents

- **donne acte** de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer selon le détail ci-dessus et le document annexé à la présente délibération,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **approuve** le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal,
- **autorise** Madame le Maire à signer le compte financier unique 2025.

*Une délibération DCM-2026 - 04/05 est prise en ce sens*

## **6. BUDGET ANNEXE DU CLOS MARCHAND : AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 17mars 2025,

**Considérant** qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget annexe « Clos Marchand »,

**Considérant** les résultats du compte financier unique 2025,

**Considérant** la nécessité de prévoir l'équilibre budgétaire,

Le compte financier unique 2025 du Budget annexe « Clos Marchand » présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 10 239.48 €.

La section d'investissement dudit compte financier unique fait apparaître :

- un solde d'exécution global de	}	
- 156 798.30 €	}	représentant un solde net de
	}	- 156 798.30 €
- un solde de restes à réaliser de	}	
- 0,00 €	}	

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'affecter au budget de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

Financement de la section d'investissement

Affectation en réserve (**compte 1068**) 10 239.48 €.

Report en section d'investissement

Ligne **001** en dépenses (**déficit**) - 156 798.30 € €

Report en section de fonctionnement

Ligne **002** en recettes

0,00 €

- **dit** qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2026 de ces crédits.

*Une délibération DCM-2026 – 04/06 est prise en ce sens*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

**Vu** la note de présentation du budget,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 14 avril 2026,

**Considérant** le détail des dépenses et recettes décrits dans les tableaux joints en annexe,

**Considérant** l'équilibre budgétaire ci-après,

Monsieur BRISOU conseiller délégué aux finances, présente aux conseillers le projet de budget pour l'année 2026.

L'équilibre des sections est ainsi déterminé :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>	14 300.00€	14 300.00€
<b> INVESTISSEMENT</b>	182 298.30€	182 298.30€

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** l'ensemble de ces propositions

*Une délibération DCM-2026 – 04/07 est prise en ce sens*

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Kern-JACAUD informe les membres du conseil qu'un logement communal de 80 m<sup>2</sup> sera disponible à partir du 25 juin prochain. Une annonce a été diffusée sur les réseaux sociaux, suscitant déjà un vif intérêt. Le loyer est fixé à 620 €.

Madame COSTANTINI indique que la saison de la guinguette Vérinoise débutera vendredi prochain et se poursuivra jusqu'au 2 octobre. Divers Food trucks et animations seront proposés. La programmation sera prochainement publiée sur les réseaux sociaux.

Fin de la séance : 20h30

Le Maire,

Line MÉODE